

Période de questions – adoption du PTI 2026-2027-2028

Ville de Bécancour

1- Qu'en est-il du chemin Leblanc pour 2026

Des travaux sont prévus en 2026, soit le lignage et le pavage des courbes. Cependant, les sommes ne sont pas inscrites au PTI 2026 considérant que ce sont des travaux de 2025 reportés en 2026. Les travaux de pavage seront inclus dans le contrat annuel 2026 de même que pour le lignage.

2- Quels projets sont prévus en lien avec la stratégie sur l'eau potable ?

Achat de compteurs d'eau : destinés aux nouvelles résidences.

Évaluation d'une modification réglementaire : afin de déterminer si l'installation de compteurs d'eau devrait devenir obligatoire pour toutes les nouvelles constructions.

À l'heure actuelle, l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la Ville se fait sur une base volontaire.

Analyse de la possibilité de créer une brigade bleue, qui aurait pour rôle de sensibiliser la population à l'utilisation responsable de l'eau potable.

3- Quels seront les impacts du PTI sur les budgets des prochaines années ?

Si l'ensemble du PTI est réalisé, l'impact prévu en 2027 serait d'environ 1 014 365 \$.

4- Est-ce que certains projets inscrits au PTI dépendent de financements externes ?

Oui. Plusieurs projets du PTI sont admissibles à des programmes de subventions.

Toutefois, selon l'importance et l'urgence des travaux, certains projets seront réalisés même si les subventions ne sont pas accordées (ex. : colonnes supportant la structure du Centre culturel Laroche).

Par exemple, les travaux nécessaires au Centre culturel devront être effectués pour des raisons de sécurité, qu'un financement externe soit confirmé ou non.

La Ville demeure proactive et assure une vigie constante des programmes disponibles afin de déposer des demandes de subvention dès qu'un projet devient admissible.